

que l'opposition veulent conserver les avantages qu'ils ont acquis grâce à la programmation des travaux.

• (5.30 p.m.)

Je tiens à signaler un autre aspect. Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que les députés d'en face qui se sont rendus en Grande-Bretagne et se sont renseignés auprès des parlementaires là-bas sur la manière de programmer leurs travaux, ont appuyé eux aussi le quatrième rapport, en fait, ils en étaient tout éblouis. En effet, lorsque je me suis entretenu avec le député de Peace River (M. Baldwin) quelque temps avant les dernières élections—de fait, c'était même avant de savoir que des élections auraient lieu—il en était fort enthousiaste, simplement parce que le congrès d'avril dernier n'avait pas encore eu lieu, et qu'il ignorait qu'après les élections nous serions du côté ministériel et lui, dans l'opposition. Il pensait bien que nous occuperions les banquettes de l'opposition et qu'il établirait le programme d'un Parlement conservateur. Il y aspirait si intensément, qu'il s'y voyait déjà—et cela se reflète dans les termes du quatrième rapport. Monsieur l'Orateur, nous connaissons notre rôle dans cette enceinte. Nous devons élaborer avec méthode les travaux parlementaires. A mon avis, les vis-à-vis en sont également convaincus. Ils savent que, le moment venu, cela sera moins terrible que ce n'en a l'air. Nous n'allons certes pas leur enlever le droit de discussion. Ils savent qu'on ne l'a pas fait dans d'autres parlements où les travaux sont programmés.

Mais en dehors de tout cela, et pour terminer, je tiens à demander aux vis-à-vis d'être justes. Je leur signale, à ce propos, que je siège, moi aussi, à l'arrière-ban. Or, les députés de l'arrière-ban, y compris les vis-à-vis, veulent faire ce qui est juste afin qu'il leur soit fait justice. Peu nous importe le ministère. Nous savons qu'il apportera son grain de sel. Peu nous importe cette longue chaîne de volcans éteints qui occupent en face le banc des ministres. Je m'occupe des députés de l'arrière-ban. C'est à eux que je fais appel.

Si nous programmons nos débats, la majorité des pauvres députés de l'arrière-ban pourront aussi y prendre part. Nous, de ce côté-ci, qui nous tournons les pouces en attendant que ceux d'en face n'aient plus de salive, pourrons enfin prendre part à un débat programmé. Puisque nous avons remporté la victoire si aisément aux dernières élections, puisque nous sommes revenus ici avec un si grand nombre de députés de l'arrière-ban et que la majorité de ces derniers sont membres du parti libéral, au point qu'ils débordent dans le coin le plus reculé à votre gauche,

monsieur l'Orateur, qu'ils forment un déversoir imposant de ministériels, voilà ceux à qui il faut faire justice dans le nouveau Règlement. J'exhorte tous les députés de l'arrière-ban à adopter l'article 16A pour permettre à la majorité d'entre nous, députés de l'arrière-ban, de participer aux travaux de la Chambre d'une manière équitable, comme nous devrions pouvoir le faire. (*Applaudissements*)

Nous savons que les vis-à-vis veulent entendre ce que nous avons à dire. Je leur demande donc de nous accorder le même privilège que celui dont ils jouissent, de participer au débat et d'avoir la joie de devenir des parlementaires à part entière. Adoptons l'article 16A. Programmons nos travaux. Que tout le monde travaille et plus seulement quelques-uns. (*Applaudissements*)

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion de la présentation du rapport du comité sur la procédure parlementaire. Il y a longtemps que nous souhaitons que ce comité soit établi et qu'il présente son rapport. D'ailleurs, je crois que tous les autres députés souhaitaient également qu'une étude des réformes parlementaires soit effectuée.

J'écoutais tout à l'heure avec grand intérêt mon préopinant broser un tableau du travail accompli par ce comité et de la façon dont le gouvernement doit fonctionner pour appliquer le Règlement actuel. Nous avons un peu rigolé tout comme les visiteurs le font en constatant comment fonctionne notre procédure et comment se déroulent nos délibérations. Comme preuve à l'appui, il y avait l'autre jour une personne à la tribune, alors que nous étions en train d'approuver des crédits. Elle a écouté toute cette jérémiade et lorsque je l'ai rencontrée, je lui ai demandé son impression. Elle a répondu qu'ici les litanies étaient bien longues. Au fait, elle pensait qu'on était en train de réciter les litanies de la Sainte Vierge ou du Sacré-Cœur et elle était portée à répondre: «Ora pro nobis».

Monsieur l'Orateur, cela donne une idée de l'image que peut se faire un visiteur qui écoute certaines de nos délibérations. C'est pour cette raison que, depuis six ans, nous supplions les différents gouvernements de moderniser ce procédé et de rendre le Règlement plus réaliste et mieux adapté à notre temps.

Monsieur l'Orateur, qu'on me permette de féliciter tout d'abord l'équipe des députés qui ont travaillé ferme au sein du comité de la procédure. Voilà un exemple frappant de ce que peuvent accomplir des hommes sincères